

Nombre de membres :

- En exercice : 27 - Présents : 20

- Procuration(s): 5

- Votants: 25

- Absent(s):

EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 11/10/2021 Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le PAL ===

ID: 079-200084630-20210914-DEL_2021_088-DE

AIGONDIGNE

L'an deux mil vingt et un, le 14 du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

<u>CONVOQUES</u>: Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s): AIMON Céline à MELIN Nicole, DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie, HIPEAU Gaëlle à Patricia ROUXEL, GUILLOT Sandrine à BIRAUD Vanessa, LE BARS Arlette à DOBIOT Philippe

Secrétaire de séance : Alain COUSSET

DEL 2021_088

- Absent(s) excusé(s): 5

Date de convocation : Le 7 septembre 2021 Date d'affichage : Le 7 septembre 2021

Fait à Aigondigné, Le 14 septembre 2021 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme

simulation et estimation de pension...)

Délibération 2021_088 : RH

Objet: AVENANT CNRACL

Madame le Maire expose que depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021. Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit : « La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016.

2010.	
Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
Pension vieillesse « normale »	48 euros
■ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie,	35 euros
et/ou élus	
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL	
(gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis,	20 euros/heure



EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 11/10/2021 Reçu en préfecture le 11/10/2021

AIGONDIGNÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve l'avenant

Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent,



Le Maire, Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État